



La marque HANDIBAT®

HANDIBAT® est une marque collective simple destinée aux professionnels du bâtiment qui ont satisfait à des critères objectifs de capacités professionnelles.

HANDIBAT® couvre les champs de la formation, du service et des compétences professionnelles.

C'est une démarche volontaire et ouverte à tout professionnel du bâti.

Les professionnels s'engagent à respecter une charte avec 3 engagements et 9 exigences.





Le rôle des partenaires locaux

Une Commission Départementale Consultative pour l'Attribution (CDCA) est mise en place dans chaque département qui:

- émet un avis sur les dossiers des candidats (validation du respect des prérequis)
- émet un avis complémentaire sur les candidats, pour information à [Handibat Développement](#)
- est un lieu de discussions et d'échanges entre partenaires d'horizons différents pour tout ce qui touche à l'accessibilité/adaptabilité du bâti (technique, financements, jeu d'acteurs...).

Ces partenaires sont également des prescripteurs de travaux s'appuyant sur les professionnels HANDIBAT® qu'ils connaissent.





HANDIBAT® : une déontologie

Principes qui guident la démarche :

- dépasser le simple respect de la réglementation issue de la loi du 11 février 2005 pour aller vers le plus grand confort d'usage,
- avoir une approche systématique d'amélioration de l'accessibilité sur tous les chantiers,
- penser l'accès de tout pour tous c'est-à-dire « universaliser » l'accessibilité, la banaliser, et faire du beau.





HANDIBAT® : une déontologie

- envisager systématiquement la continuité de la chaîne de déplacement,
- apporter de la qualité de service ,
- articuler les compétences pour mieux travailler ensemble, entre entreprises mais aussi avec des professionnels venant d'autres horizons (médical, social, financier...)





La marque HANDIBAT® doit permettre :

- aux professionnels de rendre visibles leurs compétences sur ce marché,
- aux décideurs et services institutionnels de pouvoir s'appuyer sur des professionnels parfaitement identifiés,
- aux clients de pouvoir faire appel à des professionnels compétents.

